



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

12 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, maire.

Concernant le futur Plan local d'Urbanisme Intercommunal, le conseil municipal a étudié les zonages à urbaniser. Après délibération, l'assemblée a retenu la parcelle A 663 et les parcelles A589, A 355 et A 426 pour parties, comme espaces constructibles.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Villages et Bourgs » pour la réfection du préau et du local de rangement de l'Ecole. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17 709,15 € H.T. Monsieur le maire est chargé de signer tous documents relatifs à ce dossier.

La modification des statuts du SIAN SIDEN relative aux modalités de départ d'une collectivité adhérente est adoptée à l'unanimité.

La commune procèdera à l'achat d'une machine à laver pour les besoins de l'école et de la restauration scolaire. Le coût est de l'ordre de 350 €.

Un avis sera apposé sur la colonne de verre afin que les dépôts se fassent durant la journée. Il sera demandé aux riverains de ne pas stationner leur voiture face à cette colonne durant la journée pour permettre le transport du verre lorsque la colonne est pleine.

La commune participera au groupement d'achat pour la fourniture de fioul, proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre.

Une subvention de 52,30 € sera reversée à l'Association Drincham Animation Culture. Cette somme représente les droits d'auteur qui ont été acquittés par l'Association.

Le problème de visibilité et de sécurité au carrefour CD11 – CD 110 sera examiné avec les services de la voirie départementale ce mardi 13 mars.